Gdansk, la grève politique

Déclaration du Comité Inter-entreprises / MKS / siégeant au Chantiers navals Lénine de Gdansk

Gdansk, le 21/08/1980

Par suite d'une propagande fausse et provocatrice menée par les milieux officiels et qui s'amplifie le MKS juge à propos de constater ce qui suit:

Le monde du travail n'est pas surpris par les basses méthodes de la lutte psychologique menée par les milieux officiels et visant à développer un ferment et à induire en erreur l'opinion publique. La diffusion de tracts au contenu mensonger sur le monde du travail mérite une condamnation par toute la société. Tout le monde sait que l'on fait traîner exprès, pour provoquer, l'ouverture des négociations. A travers cela, les autorités montrent leur vrai visage encore une fois. La classe ouvrière et tous ceux qui travaillent n'ont jamais trompé et ne tromperont jamais. Aujourd'hui ils en donnent une preuve admirable par leur sagesse politique, leur discipline et leur désir ardent bon pour toute la nation. Le MKS, qui représente toutes les entreprises, appelle encore une fois les autorités à entreprendre des négociations. Son but est la satisfaction des demandes transmises à la commission gouvernementale, remises en main propre au voîvode (maire) de Gdansk, le professeur Jerzy Kolodziejski, par une délégation du MKS. Seul un dialogue honnête et mené démocratiquement peut mettre fin à la grève. Seule la soumission à la volonté des masses travailleuses en satisfaisant les revendications avancées par ces masses peut garantir la vie normale de notre pays, Les grévistes ne brisent pas l'unité de la nation polonaise et ne causent pas de tort à l'État polonais. Si les autorités veulent s'en convaincre, qu'elles viennent chez les grévistes, qu'elles prennent connaissance des décisions du MKS qui les représente.

Il faut chercher ici la vérité, et non dans le bâtiment du Conseil National de la Voivodie. Les employés des chantiers navals de Gdansk, dont l'entreprise est le siège du MKS, garantissent une totale sécurité à la délégation gouvernementale dans l'enceinte de leur entreprise pendant les négociations. Il y a de semblables garanties de la part des autres entreprises représentées au MKS.

Comité Inter-entreprises de grève.

Revendication des grévistes des entreprises représentées par le Comité Inter-entreprises de grève

Le Comité Inter-entreprises de grève représente aussi les travailleurs des entreprises et institutions dont le fonctionnement est indispensable à la société. Ce comité a pour but de faire aboutir les négociations que les grévistes attendent.

L'une des premières conditions à l'ouverture des négociations est le déblocage de toutes les communications téléphoniques.

Les revendications des grévistes représentés par le Comité Inter-entreprises de grève sont les suivantes:

1. Reconnaissance de syndicats libres indépendants du Parti et des employeurs sur la base de la convention n°87 de l'Organisation Internationale du travail ratifiée par la Pologne.
2. Garantie du respect du droit de grève, de la sécurité des grévistes et des personnes qui les aident.
3. Respect des libertés d'expression, de publication et d'impression garanties par la Constitution. Arrêt de la répression contre les publications indépendantes et accès aux médias des représentants de chaque Église.
4. A. Rétablissement des droits des personnes licenciées abusivement après les grèves de 1970 et 1976 et des étudiants exclus de l'enseignement supérieur à cause de leurs opinions politiques. B. Libération de tous les

prisonniers politiques, notamment Edmund Zadrozynski, Jan Kozlowski et Marek Koz1owski. C. Et arrêt des représailles pour raison d'opinion.

5. Diffusion par les mass-medias de l'information sur la création du comité inter-entreprises de grève et publication de ses revendications.
6. Lancement d'actions réelles pour sortir le pays de la situation de crise, par exemple: diffusion publique de toutes les informations sur la situation socio-économique de la Pologne, possibilité donnée à tous les milieux et couches sociales de participer aux discussions sur un programme de réformes.
7. Paiement de tous les grévistes comme pour les congés avec les fonds du syndicat officiel.
8. Augmentation du salaire de base de chaque travailleur de 2000 zlotys par mois pour compenser l'augmentation du prix de la viande.
9. Échelle mobile des salaires.
10. Réalisation d'un approvisionnement à plein du marché intérieur en produits alimentaires et limitation des exportations aux surplus.
11. Introduction de cartes de rationnement pour la viande jusqu'à la stabilisation du marché.
12. Suppression des prix commerciaux et des ventes en devises étrangères sur le marché intérieur.
13. Désignation des managers en se basant uniquement sur leur qualification et non sur l'appartenance au Parti. Suppression des privilèges de la police, des services de sécurité et de l'appareil du Parti par l'égalisation des allocations familiales et la suppression du système des ventes spéciales.
14. Droit à la retraite après 35 ans de travail, à 50 ans pour les femmes et à 55 ans pour les hommes.
15. Suppression des différences entre les deux systèmes de pension et de retraite par l'alignement sur le plus favorable.
16. Amélioration des conditions de travail des services

médicaux afin d'assurer aux travailleurs les prestations auxquelles ils ont droit.
17. Création de crèches et d'écoles maternelles en nombre suffisant pour les enfants des mères qui travaillent.
18. Extension de la durée du congé maternel payé à 3 ans.
19. Limitation du temps d'attente pour l'attribution des appartements.
20. Augmentation de 40 à 100 zlotys des frais de déplacement.
21. Compensation dans les usines travaillant à plein temps de l'absence du samedi libre par l'allongement des congés ou par l'introduction de jours fériés particuliers.

Comité Inter-entreprise de Grève, Gdansk
le 22 août 1980
(Imprimerie libre des chantiers navals de Gdynie)

Communiqué du MKS du 22/08/1980

Les nouvelles délégations de grévistes seront enregistrées et informées au point d'enregistrement.

La délégation apporte la preuve la plus sérieuse Que le MKS représentera ses intérêts.

Pour des considérations d'organisation le MKS ne peut pas augmenter le nombre des délégués autorisés à pénétrer dans les Chantiers Navals et à voter.

Le Comité inter-entreprise de grève